

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
OFFICIAL SPOKESMAN
of the Commission

23 avenue de la Joyeuse Entree
Brussels 4
Telephone 35 00 40

Brussels, December 1965
P/72-65

INFORMATION MEMO

1 9 6 5 I N R E T R O S P E C T

The year 1965 has been dominated by the common agricultural policy. After the milestone of December 1964, when the Six reached agreement on a common price level for cereals, came the breakdown of negotiations on the common agricultural policy at the end of June 1965. As a result of the French Government's decision to take no further part in the work of the Council of Ministers, the Community's activities slowed down during the second half of the year.

The decisions on cereal prices taken on 15 December 1964 were proof of the resolve to pursue and hasten the integration of agricultural markets, and therefore also of industrial markets.

The fresh vigour given to the common agricultural market by the agreement on common cereal prices was, in fact, behind the proposals which the Commission submitted to the Council on 31 March 1965. These, it will be remembered, concerned the completion of the customs union between the Six on 1 July 1967, the financing of the common agricultural policy, independent revenue for the Community, and greater powers for the European Parliament.

At their meetings of 15 June and 28-30 June 1965, the members of the Council expressed their Governments' views on these proposals as a whole. While there was broad agreement that 1 July 1967 would be an acceptable date for introducing the free movement of agricultural and industrial goods, the same cannot be said of the idea of inaugurating the single market stage for farm produce on 1 July 1967 and allocating independent revenues to the Community from that date. Consequently, the arrangements for financing during the transitional period had now to be fixed not simply for the period 1965-67 but until 1970, in accordance with Regulation No. 25 on the financing of the agricultural policy.

On 22 July the Commission addressed a memorandum to the Council summarizing the proceedings in the Council and suggesting, in the light of these, a number of alterations to its proposals. In the Commission's view, the answer to the question as to what proportion of eligible expenditure should be borne by the Agricultural Fund from 1 July 1965 onwards would depend on the date by which the common agricultural policy and the agricultural market were fully established. On the point of the Community's expenditure, the Commission proposed that it should, as a general rule, be met from the Community's own resources from 1970 onwards. Before that date but after the introduction of the common customs tariff in 1967, customs revenues should, it was suggested, be put into a fund from which Member States would be reimbursed. On the question of increasing the European Parliament's control over the budget, the Commission considered that the possibilities of reaching agreement had not yet been exhausted, and reserved its right to revert to the matter at a later stage of the Council's discussions.

.../...

At the beginning of March the EEC and EAEC Councils reached agreement on the points still outstanding with regard to the merger of the EEC Commission, the EAEC Commission and the ECSC High Authority, and to the corresponding merger of the three Councils.

The principal effects of the merger will be that the three executive organs of the European Communities will be replaced by a single executive Commission and the three ministerial councils by a single Council of Ministers.

It has been decided that the single Commission will consist of 14 members until such time as the treaty establishing a single European Community enters into force, and at most for three years from the date on which the members of the single Commission are appointed.

INTERNAL MARKET

On 1 January 1965 the intra-Community customs duties were reduced by a further 10%, bringing the intra-Community duties on industrial goods down to 30% of the basic duty. The duties on liberalized agricultural products were reduced to 50%, as against 60% before, and those on other agricultural products to 55%, as against 65%.

On 29 December 1964 the Commission put before the Council a proposal for a common definition of "origin" of goods, to apply in trade with non-member countries. This will help to achieve a correct application of the common commercial policy that is to be introduced.

In January the Commission submitted to the Council two proposals for directives of interest to farmers. Under the first each Member State would have to abolish all restrictions relating to the system of agricultural leases, in respect of nationals and companies of other Member States engaged in an agricultural activity in its territory or who are establishing themselves there for that purpose.

The second lays down that each Member State shall abolish, as regards nationals and companies of other Member States who have been engaged in an agricultural activity in its territory for more than two years, all restrictions on their right to transfer from one farm to another.

In April the Commission submitted a proposal for a directive on freedom of establishment and freedom to supply services in a self-employed capacity in forestry. In the same month four other proposals for directives were also submitted to the Council; these concern,

.../...

respectively, self-employed activities in retail trading (except for the sale of medicines, pharmaceuticals, poisons and pathogenes), in the personal services sector and in the food and beverages industries, and detailed transitional measures applicable to self-employed activities in the latter sector.

During the year the work of drafting a convention on the mutual recognition of companies in accordance with Article 58(2) was completed, with the assistance of government experts.

Since 1 July, the six Member States have been implementing a recommendation to allow duty-free entry, up to a specified value, for small consignments and goods contained in travellers' luggage. Entry charges other than customs duties, such as purchase tax and countervailing charges, are, however, still payable.

At the end of July the Commission submitted to the Council a proposal for a directive on freedom of establishment and freedom to supply services in a self-employed capacity in banks and other financial establishments; stock-brokers, who exercise a measure of public authority in France, Germany and Italy, are excluded.

xxx

.../...

COMPETITION

In connection with competition, government experts and the Commission's staff have finished drafting a convention to simplify the formalities applicable to the mutual recognition and execution of decisions taken by the courts.

In January the Council adopted a regulation proposed by the Commission empowering the latter to grant block exemptions under the rules governing competition. This applies mainly to exclusive dealing agreements and to agreements relating to the acquisition or utilization of industrial property rights.

A Working Party set up by the Commission to consider postal services and telecommunications held its first meeting in January, when it discussed problems connected with rates and charges. A number of specialized sub-groups will assist the Commission's staff in this field.

In two proposals for directives, the Commission suggested to the Council that the Community should take immediate steps to correct distortions of competition on the world shipbuilding market by instituting aids designed to offset such distortions.

In May the Ministers of Finance of the six Member States approved the terms of reference given by the heads of tax departments to a Working Party that would work under the aegis of the Commission and deal with the harmonization of excise duties.

In June M. von der Groeben made a speech in the European Parliament dealing with the broad outlines of competition policy as seen by the Commission.

The Commission has decided to make a study of the margarine sector, because it has become apparent that, in spite of substantial price differences between various countries, intra-Community trade in margarine is lagging far behind the general development of trade in other sectors.

In July the Commission adopted a first decision declaring the ban contained in the Treaty inapplicable to a certain agreement.

In the same month of July, the Commission submitted to the Council a proposal for a directive concerning the approximation of the Member States' legislation on traffic indicators on motor vehicles.

In addition, the Commission informed a number of producers and traders in Germany, Belgium and the Netherlands that, after making a preliminary examination, it considered that the agreement notified by them concerning quotas and prices for the Netherlands market fell under the Treaty's ban on agreements and did not justify exemption.

ECONOMIC AND FINANCIAL POLICY

In the field of financial and monetary policy, the Commission submitted to the Council at the end of December 1964 a draft directive concerning the harmonization of indirect taxes on capital contributions.

The Medium-term Economic Policy Committee began work. It adopted draft rules of procedure in January, and met regularly during 1965.

The Budget Policy Committee, composed of senior officials from the Member States, met for the first time in February. In September it studied the question of the public authorities' financing operations, basing its work on tables and notes prepared by the Commission's staff.

In April the Council, acting on a proposal of the Commission, adopted the text of a new recommendation to the Member States on short-term economic policy.

In May the Commission adopted and submitted to the Council its first communication on regional policy, in which it suggested the main lines of a general regional policy for the EEC.

In June the Council adopted a decision on the rules applicable, in the matter of export guarantees and finance, to certain sub-contracts from other member countries or from non-EEC countries.

The panel of experts on "economic budgets" met in September to study the main assumptions regarding the world business situation and the development of the Community's external trade, in connection with the work of elaborating the full economic budgets for 1966.

xxx

.../...

AGRICULTURE

In the agricultural sector, there are several points to be noted in addition to the events referred to above.

The European Agricultural Guidance and Guarantee Fund began its operations. The first instalment of aid under the Guidance Section, totalling 9 056 922 u.a. for 57 projects, was allocated in October, and in December the first instalment under the Guarantee Section, amounting to 28 723 086 u.a. (for the year 1962/63).

The most important decision with regard to cereals concerned a proposal which the Community put forward at the GATT negotiations in Geneva, with a view to agreement on the outlines of a general arrangement. The main suggestions were that "margins of support" should be bound, that international prices be fixed at a level that would ensure a fair and profitable return on trading operations and that those prices should be stabilized; in addition the Contracting Parties to GATT should all try to reach agreement on the treatment of surpluses. In this connection, it will be necessary to consider the problems involved in providing increased aid to the developing countries in the form of food.

Pending the entry into force of the common cereals price in July 1967, the Council left the price brackets for grain unchanged for the current marketing year; for rice, the prices agreed for the 1964/65 marketing year were also maintained for the current year. In February the Commission submitted to the Council a proposal for a regulation on starches.

In the egg and poultry sector, the supplementary amounts to be added to the levies on imports from non-member countries have been revised fairly frequently, owing to fluctuations in world market prices. In July a supplementary amount was for the first time imposed on pigmeat, for a short period. Reduction of the levies on processed products was authorized in several cases, in view of the state of the market.

The Commission authorized certain Member States to sell at reduced prices the stocks of butter held in public storage. The present large stocks of butter are mainly due to imports effected before the common organization of the market came into force. The difference between the upper and lower limits of the basic target prices for milk in the various countries was slightly reduced in comparison with the previous marketing year; the same was done in the case of the guide price bracket for calves. In order to encourage beef production in the Community, the Council raised both the upper and lower limits of the guide price for cattle. As sufficient supplies were not forthcoming on the EEC market, a temporary reduction was made in customs duties on frozen meat, and in certain Member States there has also been a temporary reduction, in some cases to zero, of the duties on fully grown cattle or calves.

In May the Council made amendments to the system of reference prices for fruit and vegetables, in accordance with the package deal of December 1964. The new system includes provisions that guarantee fruit and vegetables the same measure of protection as that enjoyed by products

covered by the other organized markets. In order to avoid an increase in the consumer price, the Commission proposed to the Council in December that the general system of reference prices should be modified in the case of oranges. In June the Commission suggested that the regulation on fruit and vegetables should be extended to apply also to garden cabbage, Brussels sprouts and celery. During the first half of the year the Council continued its discussions on the application of quality standards to fruit and vegetables marketed in the producing Member State, and on the supplementary proposals for the common policy in this sector. Progress was also made with the drafting of a regulation on quality wines produced in specified areas.

At the same time work continued on common policies for the sugar and the oils and fats sectors.

In February the Commission laid before the Council two proposals for regulations on the retraining of agricultural workers. One concerns the training of advisers who would staff information services for farmers and farm workers wishing to change their occupation, and the other the retraining of farmers obliged to adapt their farms in consequence of changes in the organization of agriculture. In May the Commission adopted an action programme for a common policy on vocational training in agriculture. With the co-operation of the Standing Committee on Agricultural Structure, the Commission continued its efforts to co-ordinate agricultural structures.

There has been increased activity with regard to the approximation of legislation. In January the Council issued a directive establishing standards of purity for permitted preservatives in food for human consumption. The Commission submitted a number of draft directives to the Council concerning: jams, marmalades, fruit jellies and chestnut purée; olive oils for use in food; measures to prevent the importation of plant pests, and health requirements for animals and meat imported from non-member countries.

The end of June saw the entry into force at national level of two directives on health requirements for intra-Community trade in cattle and pigs and fresh meat. By analogy with the development of the common agricultural policy in other sectors, the Commission suggested that, in order to complete the institutional framework for the harmonization of legislation, three new committees should be set up on the lines of the management committees to deal, respectively, with foodstuffs, veterinary matters and agricultural, horticultural and forestry seeds and seedlings.

The Council decided to set up an information service on farm accounts in the EEC. This will provide the Commission with facts and figures about the incomes and economic operation of different types of farm in the Community, as such facts and figures are required for the implementation and development of the Community's agricultural policy.

SOCIAL AFFAIRS

In the social sector, a meeting of representatives of workers' and employers' organizations was held in Brussels towards the end of December 1964 to survey the action taken in pursuance of Article 118 of the Treaty in respect of social security.

In January the Commission approved and submitted to the Council two proposals for regulations to improve the effectiveness of the European Social Fund. These will extend the Fund's aid to certain categories of wage-earners and enable the Fund to act more directly to promote regional development.

A meeting of experts, attended by representatives of the Statistical Office of the European Communities and of the Directorate-General for Social Affairs, was held in February to study the economic impact of social security. During the discussions a number of papers on method were examined.

In March the Commission called a meeting of representatives of the Member Governments in connection with the first joint programme to encourage exchanges of young workers, approved by the Council last year. It was decided that 4 455 young workers should be covered by the programme in 1965.

In April the Commission laid before the Council a proposal for a regulation amending and supplementing Regulations Nos. 3 and 4 concerning social security for migrant workers. The proposal concerns additional provisions on the payment of family allowances.

In April the Commission convened a meeting in Brussels of government experts on social security in agriculture, to examine the first part of a study on the financing of social security in this field, which had been prepared from the Member States' replies to a Commission questionnaire. A method of comparing financing procedures was approved.

In the same month the report on "Manpower problems in the Community in 1965" was approved by the Commission and submitted to the Council, as were three proposals for social action to help Italian workers affected by measures to place the sulphur industry on a sound footing.

.../...

In May the Commission adopted two action programmes, one for a common policy on vocational training in general, and the other on vocational training in agriculture. The Commission also adopted and submitted to the Council two proposals on the approximation of laws, regulations and administrative instructions concerning dangerous substances and preparations.

In June the Commission put before the Council a proposal for a crash programme of vocational training for 3 000 Italian workers, the purpose of which is to mitigate certain manpower shortages in the Community.

In July the Commission addressed a recommendation to the Member States on the housing of migrant workers and their families. It also adopted a recommendation to the Member States on the conditions governing payments to those suffering from occupational diseases.

In December the Commission adopted a proposal for a regulation extending to seafarers the provisions of Regulations Nos. 3 and 4 on social security for migrant workers.

The Commission adopted a report on the position at 31 December 1964 with regard to the implementation of the principle of equal pay for equal work.

In addition, during the 1965 budget year, the Commission authorized grants of some 7.5 million u.a. from the European Social Fund for expenditure connected with the re-training and re-housing of workers. As a result, about 115 000 workers were able to find new jobs.

xxx

.../...

TRANSPORT

Two research bureaux were asked by the Commission to make studies and forecasts of road traffic in an area bounded by Liège, Luxembourg and Strasbourg. These were started at the beginning of 1965 and should be completed by October 1966.

In agreement with the Member States, the Commission adopted in April a decision on censuses and surveys to be carried out in 1966 on the use made of infrastructure facilities for transport by rail, road and inland waterway.

In March the Council adopted directives on the standardization of procedures for issuing licences for road haulage between Member States, and on the harmonization of certain provisions affecting competition in rail, road and inland waterway transport.

In June the Council took several decisions which constitute an important step forward towards a common transport policy. In particular, it reached agreement on the general principles for the organization of the market in transport. The agreement comprises a transitional system in two stages ending on 31 December 1972, but does not define the system to be introduced after that date. The main feature of the transitional arrangements for the first two stages is the co-existence of two tariff systems, one with compulsory tariffs and the other with reference tariffs. Both these systems include tariff brackets, i.e. upper and lower limits, but whereas in the compulsory system charges must be kept within these limits, except where special contracts provide otherwise, in the reference system the limits are only indicative; in the latter case, enterprises that do not keep to them must report those of their charges that lie outside the bracket to bodies to be set up by the Member States, and these bodies will have to publish them.

On 29 October 1965 the Commission laid before the Council amendments to its initial proposal of 10 May 1963, taking into account the provisions of the agreement reached by the Council.

xxx

.../...

ASSOCIATION WITH THE AFRICAN STATES AND MADAGASCAR

The Association between the Community and the African States and Madagascar got into its stride during the year. The organs provided for in the Yaoundé Convention were set up.

The Parliamentary Conference of the Association, which had met in Dakar in December 1964, held its second session in Rome from 6-9 December. In addition to dealing with certain internal matters, the Conference adopted, after an interesting debate, the report submitted by N. Pedini on the first report of the Association Council. The Conference had been prepared by the Joint Committee, which met several times in Berlin and Luxembourg.

The Association Council held a meeting in Brussels on 7 April 1965, for which the preparatory work had been done in Brussels by the Association Committee at the level of Ambassadors and Permanent Representatives. At its various meetings the Committee discussed trade between the Community and the Associated States. The Council agreed on a definition of the concept of origin, except for printed textiles and preparations and preserves of fish. It also considered the problem of outlets in the EEC for products from the Associated States, and tried to find a solution that would enable the African States and Madagascar to improve their trade balances with the Community. The members of the Council have instituted the practice of keeping each other informed and consulting together on matters of commercial policy, in accordance with Article 12 of the Convention. The system relating to agricultural products similar to and competing with European products has been examined in detail, particularly in connection with the Commission's proposal to the EEC Council on the organization of the market in oils and fats.

The Association Council has likewise been consulted on the projected agreements between the Community and other African States, notably Nigeria and the East African countries.

By the end of August all the resources of the first European Development Fund had been allocated - over 580 million u.a. Numerous decisions regarding the second Fund were taken by the Commission during 1965. At the end of November, the aid approved by the Commission since the creation of the second Fund totalled 192 million u.a.

The second Fund is a much more effective instrument than the first. The new convention regards technical assistance as a separate operation with rules of its own. Aids to production and diversification also appear as entirely new and independent functions, distinct from economic and social investment.

There has again been an increase in the number of grants made to nationals of the associated States, countries and territories for vocational and further training: 1 341 scholarships were awarded during the 1964/65 academic year, of which 920 were financed by the Fund and 421 out of the Community budget.

EXTERNAL RELATIONS

The Commission's activities in the sphere of external relations covered a wide field, with the Kennedy Round negotiations as the main single item. In addition, a large number of bilateral negotiations and talks were held.

In the Kennedy Round negotiations, the procedure for justifying exception lists for industrial products was initiated, and those of the USA, Japan, Finland, the United Kingdom and the EEC were examined in January and February. These multilateral talks were later continued on a bilateral basis, in order to explore the ground for future bargaining. Working parties began the examination of problems connected with various important industrial products (textiles, paper and wood pulp, aluminium, chemicals).

Progress was also made in the agricultural part of the negotiations, especially after the Council, acting on a proposal of the Commission, had in May decided that it would offer to negotiate a world cereals agreement, which was discussed in Geneva from June onwards. In addition, the studies on other agricultural products were continued. These threw light on the various countries' protection and support policies, and provided much important information for the subsequent stages of the negotiations and the deposit of concrete offers. Unfortunately, the Community was not in a position to submit its agricultural offers by 16 September. Up to the end of the year, the Commission was none the less active in all Committees.

In May the Commission submitted to the Council a number of proposals for the adoption of a uniform commercial policy which are particularly important for the GATT negotiations: one was for a Council regulation on protection against dumping or the payment of bounties or subsidies by non-member countries; another was for the establishment of a common list of imports liberalized, a third was for a regulation on the gradual introduction of a common procedure for the administration of import quotas.

At the beginning of March negotiations were opened with a joint delegation representing the Governments of Kenya, Uganda and Tanzania.

.../...

On 19 March negotiations with Austria were opened in Brussels on the basis of a mandate adopted by the Council at the beginning of the month. On five occasions during the year the Austrian and Community delegations met to discuss, among other matters, a trading system for the industrial sector, trade in farm produce, and the harmonization of Austria's economic policy with that of the Community. An interim report by the Commission on the results of the first three meetings was transmitted to the Council.

On 21 May a three-year agreement on trade and technical co-operation was signed by the EEC and its Member States, on the one hand, and Lebanon, on the other. It provides for reciprocal application of the most-favoured-nation clause in the widest form and co-ordination of the action taken by Member States in the field of technical assistance to Lebanon. The provisions regarding technical assistance have been applied since 1 June. Before the agreement can enter into force it must be ratified by the Parliaments concerned.

Negotiations between the EEC and Tunisia began on 6 July and those between the EEC and Morocco on 12 July, on the basis of a partial mandate adopted by the Council in the middle of June. Both countries are hoping to conclude a preferential trading agreement with the Community. In a declaration of intention annexed to the EEC Treaty, the Member States had already expressed their readiness to enter into negotiations with these countries, with a view to their economic association with the Community.

At the beginning of July the fifth and final round of negotiations took place between delegations from the Community and Nigeria. All the questions arising in connection with the preferential treaty which it is hoped to conclude have now been settled, in accordance with the terms of reference agreed upon by the Council. The Commission subsequently began to draft a treaty embodying the results of the negotiations.

.../...

Bruxelles, décembre 1965.
P/ 72

NOTE D'INFORMATION

E L E M E N T S D ' U N B I L A N D E L ' A N N E E 1 9 6 5

PP/500/65

L'année 1965 aura été placée sous le signe de la politique agricole commune. A l'étape importante franchie, fin décembre, 1964, par l'accord entre les Six sur le niveau commun du prix des céréales a succédé, fin juin 1965, l'arrêt des négociations sur le financement de la politique agricole commune. La décision du gouvernement français de ne plus participer au Conseil de ministres, a entraîné un ralentissement de l'activité de la Communauté au cours du second semestre.

Les décisions du 15 décembre 1964 sur le niveau commun du prix des céréales témoignaient de la résolution de poursuivre et d'accélérer la politique d'intégration des marchés agricoles et, partant, des marchés industriels.

L'impulsion donnée au marché commun agricole par l'accord sur le niveau commun des prix des céréales a été, en effet, à l'origine des propositions que la Commission a présentées au Conseil, le 31 mars 1965. Elles concernaient, rappelons-le, la réalisation de l'union douanière entre les Six à la date du 1er juillet 1967, le financement de la politique agricole commune, les ressources propres de la Communauté et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Au cours des sessions du Conseil du 15 juin 1965 et du 28 au 30 juin 1965, les membres du Conseil firent connaître les prises de position de leurs gouvernements sur l'ensemble de ces propositions. Si un large accord s'est dégagé sur l'idée que la date du 1er juillet 1967 est acceptable en ce qui concerne la libre circulation des produits agricoles et industriels, il n'en fut pas de même en ce qui concerne le passage au stade du marché unique pour les produits agricoles dès le 1er juillet 1967 et en ce qui concerne l'affectation de ressources propres à la Communauté à cette même date. Il en découlait que le financement de la période transitoire ne devait plus être établi pour la seule période 1965-1967 mais jusqu'en 1970, vu les termes du règlement n°25 relatif au financement de la politique agricole.

Le 22 juillet, la Commission transmet au Conseil un memorandum tenant compte des travaux du Conseil et suggérant, en conséquence, un certain nombre d'ajustements à ses propositions. D'après ce memorandum, la réponse à la question de savoir quelle fraction des coûts doit être prise en charge par le fonds communautaire à partir du 1er juillet 1965 dépend de la date à laquelle la politique agricole commune et le marché agricole seront pleinement réalisés. En ce qui concerne les dépenses de la Communauté, la Commission propose qu'elles soient, en règle générale, couvertes à partir de 1970, par des ressources propres. Dans l'intervalle, et après l'instauration du tarif douanier commun en 1967, la Commission propose la création d'une caisse de compensation des recettes douanières au profit des Etats membres. Sur la question du renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière de contrôle budgétaire, la Commission estime que toutes les possibilités de conciliation n'ont pas été épuisées et elle se réserve de prendre à nouveau position à un stade ultérieur des débats au Conseil.

Au début de mars, les Conseils de la CEE et de la CEEA sont parvenus à un accord sur les questions restant en suspens dans le domaine de la fusion des Commissions de la CEE, de la CEEA et de la Haute Autorité d'une part, et des Conseils des Communautés d'autre part.

Les principaux effets de la fusion seront le remplacement par une Commission exécutive unique des trois organes exécutifs actuels des Communautés européennes et le remplacement par un seul Conseil de Ministres des Conseils ministériels des trois Communautés.

Il a été décidé que la Commission unique serait composée de 14 membres jusqu'à la date d'entrée en vigueur du traité qui instituera une Communauté européenne unique, et au plus pendant une durée de trois ans à compter de la date à laquelle auront été désignés les membres de la Commission unique.

MARCHE INTERIEUR

Le 1er janvier 1965 a été opérée une nouvelle réduction de 10 % des droits sur les échanges intracommunautaires. Les droits de douane sur les échanges de produits industriels à l'intérieur de la Communauté ont été ainsi ramenés à 30 % du niveau de base. Le taux de réduction des droits frappant les produits agricoles libérés a été porté de 40 à 50 %. Pour les autres produits agricoles, le taux de réduction est passé de 45 à 55 %.

Le 29 décembre 1964, la Commission a transmis au Conseil une proposition de définition commune de la notion de l'origine des marchandises concernant les échanges commerciaux avec les pays tiers. Cette réglementation permettra une application correcte de la future politique commerciale commune.

En janvier, la Commission a transmis au Conseil deux propositions de directives intéressant les agriculteurs. La première stipule la suppression, par chacun des Etats membres, des restrictions relatives au régime des baux ruraux, au bénéfice des ressortissants et sociétés des autres Etats membres exerçant sur son territoire une activité agricole ou s'établissant à cette fin.

La deuxième dispose que chaque Etat membre supprimera, en faveur des ressortissants et sociétés des autres Etats membres exerçant sur son territoire une activité agricole depuis plus de deux ans, les restrictions qui ont pour effet de leur refuser ou de limiter pour eux le droit de muter d'une exploitation à l'autre.

En avril, la Commission a transmis au Conseil une proposition de directive fixant les modalités réalisant la liberté d'établissement et de prestation de services dans les activités forestières non salariées. Le même mois, quatre autres propositions de directive ont encore été

-3-

transmises au Conseil; elles ont trait respectivement aux activités non salariées relevant du commerce de détail - l'exception des ventes de médicaments, des produits pharmaceutiques, des produits toxiques et des agents pathogènes - aux activités non salariées de la branche "services personnels", aux activités non salariées relevant des industries alimentaires et de la fabrication des boissons ainsi qu'aux modalités des mesures transitoires dans ce domaine.

Dans le courant de l'année a été achevé, avec le concours d'experts gouvernementaux, la rédaction d'un projet de convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et des personnes morales, au sens de l'article 58, § 2.

Depuis le 1er juillet, les six Etats membres appliquent la recommandation concernant l'exemption des droits de douane, jusqu'à une valeur déterminée, des petits envois et des marchandises contenues dans les bagages des voyageurs. Les taxes à l'entrée, autres que droits de douane, telles que taxes à la consommation et taxes compensatoires, doivent toutefois être payées comme par le passé.

Fin juillet, la Commission a soumis au Conseil une proposition de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités non salariées relevant des banques et autres établissements financiers, à l'exclusion des activités de l'agent de change participant en Allemagne, en France et en Italie, à l'exercice de l'autorité publique.

*

./.

Dans le secteur de la concurrence, des experts gouvernementaux et les services de la Commission ont achevé la rédaction d'un projet de convention qui aura pour but de simplifier les formalités auxquelles sont subordonnées la reconnaissance et l'exécution réciproques des décisions judiciaires.

En janvier, le Conseil a adopté une proposition de règlement de la Commission donnant à celle-ci la possibilité d'arrêter des exemptions par catégories. Il s'agit essentiellement des accords de concession exclusive et de ceux relatifs à l'acquisition ou l'utilisation de droits de propriété industrielle.

Ce groupe de travail "postes et télécommunications" convoqué par la Commission, a tenu sa première réunion en janvier. Un échange de vues sur les problèmes tarifaires a eu lieu. Des sous-groupes apporteront aux services de la Commission leur concours techniques.

La Commission a proposé au Conseil, sous forme de propositions de directive, une initiative immédiate de la Communauté visant à corriger les distorsions de concurrence sur le marché mondial de la construction navale et compensant celles-ci par des aides.

En mai, les ministres des finances des Six, réunis à Cannes, ont approuvé le mandat confié par les dirigeants des administrations fiscales nationales à un groupe de travail constitué auprès de la Commission, qui sera chargé des travaux relatifs à l'harmonisation des accises.

Au mois de juin, M. von der Groeben a exposé devant le Parlement européen, les grandes lignes de la politique de concurrence, telle que la conçoit la Commission.

La Commission a décidé de procéder à une enquête dans le secteur de la margarine. Elle y a été amenée par constatation du fait que les échanges de margarine entre les Etats membres, en dépit de fortes différences de prix dans divers pays, accusent un retard très marqué, contrairement au développement général des échanges dans d'autres domaines.

En juillet, la Commission a arrêté, pour la première fois, une décision par laquelle elle déclare inapplicable l'interdiction des ententes du Traité. Le même mois, elle a soumis au Conseil une proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositifs indicateurs de direction de véhicules à moteur.

D'autre part, la Commission a fait savoir à un certain nombre de producteurs et commerçants d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas qu'après examen provisoire elle estime que l'entente de quotas et de prix conclus pour le marché néerlandais, et notifiée par eux, tombe sous le coup de l'interdiction des ententes énoncées dans le Traité et qu'une exemption n'est pas justifiée.

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Dans le domaine de la politique financière et monétaire, la Commission a présenté au Conseil, fin décembre 1964, un projet de directive concernant l'harmonisation des impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

Le Comité de politique économique à moyen terme a commencé ses activités. Il a adopté, en janvier, un projet de règlement intérieur, et s'est réuni régulièrement au cours de l'année 1965.

En février, le Comité de politique budgétaire, composé de hauts fonctionnaires des Etats membres a tenu sa première session. En septembre, il a examiné la question des opérations de financement des administrations publiques sur la base des tableaux et commentaires établis par les services de la Commission.

En mars, le Conseil a, sur la base d'une proposition de la Commission, adopté le texte d'une nouvelle recommandation aux Etats membres en matière de politique conjoncturelle.

En mai, la Commission a adopté et transmis au Conseil une première communication sur la politique régionale dans la CEE, dans laquelle elle propose les grandes lignes d'une conception d'ensemble de la politique régionale dans la Communauté.

En juin, le Conseil a adopté une décision relative au régime applicable dans les domaines des garanties et des financements à l'exportation, à certaines sous-traitances en provenance d'autres pays membres ou de pays non-membres de la CEE.

Le groupe d'experts "budgets économiques" s'est réuni en septembre pour examiner, dans le cadre des travaux d'élaboration des budgets économiques complets pour 1966, les principales hypothèses sur la conjoncture mondiale et le développement des échanges extérieurs de la Communauté.

*

./.

AGRICULTURE

Dans le secteur agricole, abstraction faite des événements qui ont été évoqués plus haut, plusieurs points sont à relever.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole a commencé à fonctionner. Le premier concours de la section orientation, pour un total de 9 056 922 u.c. et pour 57 projets, a été octroyé en octobre tandis qu'en décembre, pour la première fois, le concours pour la section garantie a été octroyé à raison de 28 723 086 u.c. (pour la campagne 1962/63).

La plus importante décision dans le secteur des céréales a concerné une proposition en vue d'un accord sur le schéma d'un arrangement général que la Communauté a présenté dans le cadre des négociations à Genève. Cette proposition prévoit, pour l'essentiel, la consolidation d'un montant de soutien, l'établissement des prix internationaux à un niveau équitable et rémunérateur pour les opérations commerciales et la stabilisation de ces prix et, enfin, un effort collectif, de toutes les parties de l'Accord, en ce qui concerne le traitement des excédents. Dans ce cadre, les problèmes relatifs à une aide alimentaire accrue en faveur des pays en voie de développement devront être pris en considération. En attendant l'entrée en vigueur du prix commun des céréales en juillet 1967, le Conseil a reconduit les fourchettes des prix des céréales pour la présente campagne. Pour le riz, les mesures relatives au prix de la campagne 64/65 ont également été reconduites. En février, la Commission a proposé un règlement au Conseil concernant les amidons et les féculés.

Dans le secteur oeuf et volaille, des modifications assez fréquentes des montants supplémentaires aux prélèvements à l'importation de provenance des pays tiers ont eu lieu, à cause des fluctuations des prix d'offre sur le marché mondial. En juillet, un montant supplémentaire a été décidé pour la première fois et pour une brève période pour le secteur 'viande porcine'. Pour les produits transformés, plusieurs autorisations de réduction conjoncturelles des prélèvements ont été décidées.

La Commission a autorisé quelques pays membres à écouler leur stock public de beurre à des prix réduits. L'importance actuelle des stocks de beurre est essentiellement due aux importations faites avant l'entrée en vigueur de l'organisation commune des marchés.

L'écart de la fourchette des prix indicatifs de base nationaux pour le lait a été légèrement réduit par rapport à la précédente campagne; le même vaut pour l'écart de la fourchette des prix d'orientation des veaux. Afin d'encourager la production de viande bovine dans la Communauté, le Conseil a augmenté le niveau de la fourchette des prix d'orientation pour le lait. Vu les difficultés d'approvisionnement du marché de la CEE les droits de douane ont été partiellement suspendus pour les viandes congelées ainsi que pour quelques pays membres totalement ou partiellement suspendus pour les bovins et les veaux.

En mai, le Conseil a modifié le régime des prix de référence dans le secteur fruits et légumes, ceci en application du "package deal" de décembre 1964. La nouvelle réglementation prévoit des dispositions assurant aux fruits et légumes une protection à la frontière d'une efficacité comparable à celle découlant

du régime prévu dans le cadre des autres organisations communes de marché. Afin d'éviter une hausse du prix à la consommation, la Commission a proposé en décembre au Conseil une modification, pour les oranges uniquement, du régime général des prix de référence. En juin, la Commission a proposé d'étendre le champ d'application du règlement sur les fruits et légumes aux choux pommés, aux choux de Bruxelles et aux céleris à côtes. Au sein du Conseil la discussion concernant l'application des normes de qualité communautaires aux fruits et légumes sur les marchés nationaux ainsi que sur les propositions complémentaires pour la politique commune dans ce secteur s'est poursuivie pendant le premier semestre. L'élaboration du règlement concernant les vins de qualités produits dans des régions déterminées y a également fait des progrès.

Pendant ce même temps, l'élaboration de la politique commune dans le secteur du sucre et des matières grasses s'est poursuivie.

En février, la Commission a présenté au Conseil deux propositions de règlements visant l'adaptation professionnelle des personnes travaillant dans le secteur agricole. La première vise la formation des conseillers des services d'information et de mutation professionnelle et la deuxième la rééducation professionnelle des personnes obligées d'adapter leurs exploitations par suite des modifications intervenues dans l'organisation de l'agriculture. En mai, la Commission a arrêté un programme d'action en matière de politique commune de formation professionnelle dans l'agriculture. La Commission en collaboration avec le Comité Permanent des Structures Agricoles a continué l'effort de coordination dans le domaine des structures agricoles.

En ce qui concerne l'harmonisation des législations on a pu constater une activité accrue. Le Conseil a arrêté en janvier une directive portant établissement de critères de sûreté pour les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. La Commission a présenté plusieurs projets de directives au Conseil concernant notamment :

- les confitures, les marmelades, les gelées de fruits et la purée de marrons;
- les huiles d'olive alimentaires;
- les mesures contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux;
- les problèmes sanitaires concernant les animaux et viandes importées de pays tiers.

En juin, deux directives sont entrées en application sur le plan national notamment relatives à des problèmes sanitaires et de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et de viande fraîche. Par analogie au développement de la politique agricole commune dans d'autres domaines, la Commission a proposé de compléter le cadre institutionnel pour l'harmonisation des législations par la création de 3 comités calqués sur le modèle des comités de gestion. Ces comités seront compétents respectivement pour les denrées alimentaires, en matière vétérinaire, et pour les semences et plantes agricoles, horticoles et forestières.

Le Conseil a décidé la création d'un réseau d'information comptable agricole sur le revenu et l'économie des exploitations agricoles dans la CEE. Ce réseau doit procurer à la Commission, pour les besoins de la politique agricole de la Communauté, des informations sur les revenus et le fonctionnement économique de diverses catégories d'exploitations agricoles dans la Communauté.

AFFAIRES SOCIALES

Dans le secteur social, une réunion groupant des représentants des organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs a eu lieu, fin décembre, à Bruxelles. Elle a permis de faire le point sur l'ensemble des travaux effectués pour la mise en oeuvre de l'art. 118 du Traité dans le domaine de la Sécurité sociale.

En janvier, la Commission a approuvé et transmis au Conseil deux propositions de règlement visant à accroître l'efficacité des interventions du Fonds social européen. Ces propositions visent à étendre le bénéfice des interventions du Fonds à certaines catégories de travailleurs salariés et à doter le Fonds de moyens d'action plus directe dans le domaine du développement régional.

Une réunion d'experts chargés de l'étude des incidences économiques de la Sécurité sociale, a eu lieu en février, avec la participation de représentants de l'Office statistique des Communautés et de la Direction générale des Affaires sociales. Une série de notes méthodologiques ont été examinées.

Dans le cadre du premier programme commun d'échanges de jeunes travailleurs, approuvé l'année dernière par le Conseil, les représentants des six gouvernements, réunis au mois de mars, sur l'initiative de la Commission, ont prévu que pour l'année 1965 le programme d'échanges portera sur 4 455 jeunes travailleurs.

En avril, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement modifiant et complétant les règlements n° 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. Cette proposition a pour objet de prévoir des dispositions complémentaires en ce qui concerne le paiement des allocations familiales.

En avril, la Commission a réuni à Bruxelles les experts gouvernementaux de sécurité sociale agricole pour examiner la première partie d'une étude sur le financement de la sécurité sociale dans l'agriculture élaboré à partir des réponses fournies par les Etats membres à un questionnaire des services de la Commission. Une méthode de comparaison des procédés de financement a été adoptée.

En avril, également, la Commission a approuvé et transmis au Conseil le rapport sur les problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté en 1965.

Ont été approuvées et transmises au Conseil trois propositions relatives aux mesures particulières de caractère social à adopter en faveur des travailleurs italiens touchés par les mesures d'assainissement de l'industrie du soufre.

./.

En mai, la Commission a adopté deux programmes d'action, l'un en matière de politique commune de formation professionnelle en général et l'autre de formation dans l'agriculture. La Commission a également adopté et transmis au Conseil deux propositions concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives notamment aux substances et préparations dangereuses.

En juin, la Commission a présenté au Conseil une proposition concernant la mise en oeuvre d'un programme de formation professionnelle accélérée, pour parer à certaines pénuries de main-d'oeuvre dans la Communauté. Ce programme concerne 3 000 travailleurs italiens.

En juillet, la Commission a adressé une recommandation aux six Etats membres concernant le logement des travailleurs et de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Elle a approuvé aussi une recommandation aux Etats membres relative aux conditions d'indemnisation des victimes de maladies professionnelles.

En décembre, la Commission a adopté une proposition de règlement portant extension aux gens de mer des dispositions des règlements 3 et 4 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants.

La Commission a adopté un rapport sur la situation au 31 décembre 1964 quant à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins pour un même travail.

D'autre part, au cours de l'exercice budgétaire 1965 la Commission a approuvé l'octroi d'environ 7,2 millions d'U.C., au titre des concours du fonds social européen pour les dépenses relatives à des opérations de rééducation professionnelle et de réinstallation. Ces opérations ont permis le réemploi d'environ 115 000 travailleurs.

Dans le secteur des transports, deux bureaux d'études ont été chargés par la Commission d'études et de prévision de la circulation routière dans une zone axée sur Liège-Luxembourg-Strasbourg. Les travaux, commencés au début de 1965, doivent être achevés en octobre 1966.

En accord avec les Etats membres, la Commission a arrêté, en avril, une décision relative aux recensements et sondages à effectuer en 1966 sur l'utilisation des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et voie navigable.

En mars, le Conseil a adopté une directive sur l'uniformisation des règles relatives à la délivrance des autorisations pour transports de marchandises par route entre les Etats membres et d'une décision relative à l'harmonisation de certaines dispositions ayant une incidence sur la concurrence dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

En juin, le Conseil a pris plusieurs décisions qui constituent un progrès décisif sur la voie de la réalisation de la politique commune des transports. Il est notamment parvenu à un accord sur les principes généraux de l'organisation du marché des transports. L'accord porte sur un régime transitoire prenant fin au 31 décembre 1972. Il prévoit deux étapes mais laisse ouvert le régime qui sera instauré à l'issue de la deuxième étape. Le régime transitoire prévu pour les deux premières étapes est essentiellement caractérisé par la co-existence de deux systèmes tarifaires, celui de la tarification obligatoire et celui de la tarification de référence. Dans les deux cas, il s'agit de la tarification à fourchettes, c'est-à-dire de tarifications avec une limite supérieure et une limite inférieure mais, tandis que ces limites ne peuvent être dépassées dans le système de la tarification obligatoire, sauf exception des contrats particuliers, elles sont seulement indicatives dans le système de tarification de référence, les entreprises qui ne les respectent pas étant assujetties à communiquer les prix pratiqués en dehors des limites des fourchettes à des organismes à créer par les Etats membres qui seront chargés de leur publication.

Le 29 octobre 1965, la Commission a transmis au Conseil des modifications à sa proposition initiale du 10 mai 1963 tenant compte des dispositions de l'accord intervenu au Conseil.

L'ASSOCIATION AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

L'Association entre la Communauté et les Etats africains et malgache a, au cours de cette année, atteint sa vitesse de croisière. Les organes prévus par la Convention de Yaoundé ont été mis en place.

La Conférence parlementaire de l'Association qui s'était réunie en décembre 1964 à Dakar a tenu sa deuxième session à Rome du 6 au 9 décembre. En dehors de certaines questions ayant trait à l'organisation intérieure de la Conférence, celle-ci a adopté après un intéressant débat, le rapport de M. PEDINI sur le premier rapport du Conseil d'Association. La Conférence parlementaire de l'Association avait été préparée par plusieurs réunions de la Commission paritaire qui ont eu lieu successivement à Berlin et à Luxembourg.

Le Conseil d'Association s'est réuni le 7 avril 1965 à Bruxelles. Cette réunion avait été préparée par le Comité d'Association se réunissant à Bruxelles également au niveau des Ambassadeurs et des Représentants permanents. Au cours des différentes réunions du Comité d'Association, le problème des échanges entre la Communauté et les Etats associés a été abordé d'une manière approfondie. Le Conseil d'Association s'est mis d'accord, sauf en ce qui concerne deux produits, les tissus imprimés et les préparations et conserves de poisson, sur la définition de la notion d'origine. Le Conseil d'Association de même s'est penché sur le problème de l'écoulement des produits des Etats Associés dans la CEE en essayant de trouver une solution qui permette aux Etats africains et malgache d'améliorer la balance de leurs échanges avec la Communauté. Le Conseil d'Association a mis en vigueur la procédure d'information et de consultation pour l'application de l'article 12 de la Convention sur les dispositions relatives à la politique commerciale. Le régime des produits agricoles homologues et concurrents des produits européens a fait l'objet d'études approfondies notamment à propos de la proposition de la Commission au Conseil concernant l'organisation du marché des matières grasses.

De même, le Conseil d'Association a été consulté sur les accords éventuels de la Communauté avec d'autres Etats africains, notamment le Nigéria et les pays de l'Est africain.

Fin août, la totalité du premier Fonds européen de développement, soit plus de 580 millions d'unités de compte, avait été engagée. En ce qui concerne le second Fonds, de nombreuses décisions ont été prises par la Commission dans le courant de l'année 1965. Fin novembre, les financements approuvés depuis la création du deuxième Fonds par la Commission atteignaient le montant de 192 millions d'u.c.

Il convient de noter que l'instrument constitué par le 2ème Fonds a été perfectionné par rapport au premier. L'assistance technique est considérée par la nouvelle convention comme une activité propre, régie par des règles autonomes. De même, les aides à la production et à la diversification apparaissent comme des fonctions entièrement nouvelles et autonomes par rapport aux investissements économiques et sociaux.

Le nombre de bourses d'études pour la formation et le perfectionnement des ressortissants des Etats, pays et territoires d'outre-mer associés, s'est encore accru par rapport aux années précédentes: pendant l'année scolaire 1964-1965, on été accordées 1.341 bourses, dont 920 financées par le Fonds et 421 à la charge du budget de la Communauté.

RELATIONS EXTERIEURES

Dans le domaine des relations extérieures, les activités de la Commission se sont étendues à un vaste domaine. Ce sont les négociations du Kennedy Round, dans la cadre du GATT, qui ont constitué leur aspect le plus important. Un certain nombre de négociations et d'entretiens bilatéraux ont été poursuivis parallèlement.

Dans le cadre du GATT, en janvier et en février, les listes d'exceptions relatives à certains produits industriels des Etats-Unis, du Japon, de la Finlande, de la Grande-Bretagne et de la CEE ont été soumises à une procédure de justification. Cette procédure multilatérale s'est poursuivie ultérieurement sur une base bilatérale et, à cette occasion, le terrain sur lequel se dérouleront à l'avenir les négociations a pu être sondé d'une manière approfondie. L'examen des problèmes relatifs à divers produits industriels importants (textiles, papier et cellulose, aluminium, produits chimiques) a été entrepris par des groupes de travail.

La partie agricole des négociations a elle aussi beaucoup progressé, surtout après qu'une offre de négociations en vue d'un accord mondial sur les céréales, offre qui a fait l'objet de discussions à Genève, eût été décidée en mai par le Conseil sur proposition de la Commission. Les études relatives aux autres produits agricoles ont été poursuivies parallèlement. Ces travaux ont fourni des éclaircissements sur les politiques de protection et de soutien pratiquées par les divers pays, ainsi qu'un grand nombre de renseignements importants pour la poursuite des négociations et la présentation d'offres concrètes. Malheureusement, la Communauté n'a pas été en mesure de présenter avant le 16 septembre ses offres relatives aux produits agricoles. Malgré cela, la Commission a coopéré activement aux travaux de tous les comités jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a soumis au Conseil, au mois de mai, en vue d'uniformiser la politique commerciale, diverses propositions qui revêtent une importance toute particulière pour les négociations dans le cadre du GATT. Il s'agit en l'occurrence d'une proposition de règlement du Conseil concernant la protection contre le dumping, les primes ou subventions en provenance de pays tiers, d'une proposition relative à l'établissement d'une liste commune de libération des importations et d'une proposition en vue de l'introduction progressive d'une procédure commune pour la gestion des contingents d'importation quantitatifs dans la Communauté.

Au début de mars, des négociations ont été entamées avec une délégation commune des gouvernements du Kenya, de l'Uganda et de la Tanzanie.

Les négociations sur un système spécial préférentiel avec le gouvernement autrichien ont été ouvertes à Bruxelles le 19 mars sur la base d'un mandat arrêté par le Conseil au début de mars. Cinq séries de négociations, au cours desquelles les thèmes suivants ont été discutés : réglementation des échanges pour les secteurs de l'industrie, du commerce, commerce des produits agricoles, harmonisation entre la politique économique de l'Autriche et celle de la Communauté, ont eu lieu pendant l'année entre les

les délégations de l'Autriche et de la Commission de la CEE. La Commission a présenté au Conseil un rapport écrit provisoire sur le résultat des trois premières séries de négociations. -13-

Le 21 mai, un accord sur la politique commerciale et la coopération technique a été signé entre la CEE et les Etats membres d'une part et la République libanaise d'autre part. Cet accord prévoit l'octroi mutuel de la clause de la nation la plus favorisée, au sens le plus large, ainsi que la coordination de l'aide technique accordée par les Etats membres de la CEE. L'accord est appliqué depuis le 1er juin pour ce qui concerne l'aide technique. Son entrée en vigueur est subordonnée à sa ratification par les parlements compétents. Il a été conclu pour une durée de trois ans.

Des négociations entre la CEE et la Tunisie d'une part et entre la CEE et le Maroc d'autre part ont commencé, respectivement les 6 et 12 juillet sur la base d'un mandat partiel. Ces deux pays visent à conclure un accord préférentiel avec la Communauté. Dans une déclaration d'intention annexée au traité de la CEE, les Etats membres se sont déclarés disposés à proposer à ces pays des négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique à la Communauté.

La cinquième et dernière des séries de réunions tenues dans le cadre des négociations entre une délégation de la Commission et une délégation du gouvernement de la Nigéria au eu lieu au début de juillet. Elle a permis d'élucider, sur la base et dans le cadre du mandat arrêté par le Conseil, toutes les questions qui se posent dans le cadre de l'accord préférentiel recherché. La Commission s'est ensuite occupée de rédiger un texte d'accord reflétant le résultat des négociations.

Au printemps (23.3 - 2.4) des entretiens à caractère technique ont eu lieu à Bruxelles entre une délégation polonaise et des fonctionnaires de la Commission. A l'issue de ces entretiens, la Commission a décidé d'exclure la Pologne du prélèvement additionnel sur les oeufs.

En janvier et en mai, des entretiens techniques sur les échanges de marchandises ont eu lieu entre une délégation de la Commission et une délégation du gouvernement yougoslave.

Les contacts de travail étroits avec le gouvernement danois ont été poursuivis. A la demande du Conseil, la Commission a établi un vaste rapport écrit sur l'évolution des relations commerciales entre le Danemark et la CEE. La Commission a également poursuivi ses contacts de travail avec d'autres pays de l'Europe occidentale; il s'agit notamment de la Norvège et de la Suède, ainsi que de l'Espagne et de l'Irlande. Les contacts de travail avec les ambassadeurs latino-américains accrédités à Bruxelles ont aussi été poursuivis.

*